



Recourt possible suite a un sinistre

Par **johncalagane**, le **07/02/2013** à **17:46**

bonjour Suite a un sinistre survenu en belgique . l assurance ne pretendant pas rembourser mon vehicule si mon taux d alcolemie depasse 0.25mg mon taux etant de 0.39mg. rnn ayant pas subit de prise de sang et n ayant pas ete en garde a vue l assurance attend toujours le proces verbal ... ai je un recourt et surtout ai je une chance de me faire rembourser mon vehicule????
merci de vos réponses

Par **chaber**, le **07/02/2013** à **18:06**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)
Si lors de l'accident vous étiez sous état d'ébriété votre assureur ne remboursera pas vos dommages, si vous étiez assuré en dommages.
vous devrez faire personnellement le recours auprès de la Cie adverse, à condition que vous ne soyez pas responsable.